



Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° 240/2022

Montant des Attributions de Compensation 2023 à titre provisoire

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESCH
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI excusé
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage :

21 DEC. 2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 240/2022

OBJET : Montant des Attributions de Compensation 2023 à titre provisoire

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

La Commission Locale de Transfert de Charges (CLETC) va se réunir dans le courant de l'année 2023 pour acter les charges transférées à la CARF pour le contingent incendie. Il est proposé aujourd'hui que les attributions de compensation soient figées en l'attente du rapport de la commission.

La CARF continuera ses versements, par douzième. Elle procédera aux régularisations nécessaires une fois les AC définitives connues en cours d'année.

Attributions de compensation provisoires 2023 :

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019	CONTINGENT SDIS 2019 A DEDUIRE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2023
BEAUSOLEIL	952 153,00 €	221 801,29 €	730 351,71 €
BREIL-SUR-ROYA	333 678,00 €	26 119,38 €	307 558,62 €
CASTILLON	19 102,00 €	2 510,50 €	16 591,50 €
CASTELLAR	459 964,00 €	7 965,78 €	451 998,22 €
FONTAN	94 089,00 €	12 829,12 €	81 259,88 €
GORBIO	104 344,00 €	8 828,00 €	95 516,00 €
MENTON	5 628 048,00 €	2 987 336,81 €	2 640 711,19 €
LA BRIGUE	70 644,00 €	10 189,95 €	60 454,05 €
MOULINET	8 099,00 €	2 027,91 €	6 071,09 €
RCM	2 693 686,00 €	367 047,18 €	2 326 638,82 €
SAORGE	24 609,00 €	3 135,70 €	21 473,30 €
SOSPEL	43 558,00 €	23 914,52 €	19 643,48 €
SAINTE-AGNES	55 178,00 €	9 054,27 €	46 123,73 €
LA TURBIE	337 962,00 €	0,00 €	337 962,00 €
TENDE	760 383,00 €	34 113,05 €	726 269,95 €
TOTAL	11 585 497,00 €	3 716 873,46 €	7 868 623,54 €

Après avis du de la commission des finances du 28 novembre 2022 et du bureau communautaire du 02 Décembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

DECIDER du montant des attributions de compensation provisoires pour les communes, en l'attente de l'approbation du rapport de CLECT en 2023,

DECIDER d'intégrer les crédits susvisés dans le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2023.

Le Conseil Communautaire

après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

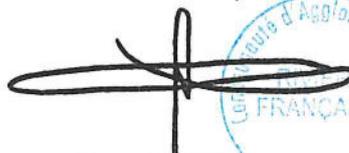
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Le Président,



Yves JUHEL